



Doc. 8190

11 septembre 1998

Crise au Kosovo et situation en République fédérale de Yougoslavie

Réponse à Recommandation¹: Recommandation 1376 (1998)
Comité des Ministres

Depuis le début de la crise au Kosovo, la question a été régulièrement examinée par le Comité des Ministres et son Groupe de rapporteurs pour la stabilité démocratique (GR-EDS) et l'Assemblée parlementaire a été informée des réponses du Comité des Ministres à ses [Recommandations 1288 \(1998\)](#) sur les demandeurs d'asile albanais du Kosovo et 1360 (1998) sur la crise au Kosovo, adoptées lors de la 628^e réunion (15-16 avril 1998) des Délégués des Ministres. A leur 632^e réunion (18-20 mai 1998), les Délégués ont décidé de porter la [Recommandation 1368](#) à l'attention de leurs gouvernements. Lors de leur 639^e réunion (7-9 septembre 1998) ils ont décidé de faire de même avec la [Recommandation 1376](#) compte tenu des propositions de l'Assemblée énoncées au paragraphe 15 et, le cas échéant, au paragraphe 14.

En outre, les Délégués des Ministres ont continué de s'occuper de la situation au Kosovo à titre prioritaire dans le cadre de leur dialogue politique et ont poursuivi l'examen du plan en quatre points proposé par le Président du Comité des Ministres, le ministre suppléant des Affaires étrangères de la Grèce, M. G. Papandreou, à l'occasion de la présentation du rapport statutaire du Comité des Ministres à l'Assemblée parlementaire le 24 juin 1998.

A ce sujet, le Comité des Ministres rappelle son soutien de principe en faveur d'un suivi continu et crédible, le cas échéant par le Conseil de l'Europe, de la démocratie et des droits de l'homme en République fédérale de Yougoslavie et au Kosovo en particulier, compte tenu de la nécessité d'une coordination avec les autres organisations actives sur le terrain et de celle de mettre à profit l'expérience et l'expertise du Conseil aux fins d'une contribution spécifique complémentaire.

Il a été précisé que le manque de sérieux et de crédibilité de la demande d'adhésion à l'Organisation du Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie a entraîné la suspension des débats sur cette question. Un changement radical de politique de la part de Belgrade est nécessaire avant que cette candidature puisse être prise en considération.

En ce qui concerne les propositions visant à renforcer la coopération entre le Conseil de l'Europe et les représentants de la société civile en République fédérale de Yougoslavie (voir le paragraphe 16.ii de la [Recommandation 1376](#)), un certain nombre d'activités ont déjà été réalisées ou appuyées par le Conseil de l'Europe, y compris, dans le domaine des médias, un séminaire sur la liberté d'expression organisé par l'ONG «Article XIX» à Podgorica (3-4 juillet 1998), des programmes scolaires sur la société civile réalisés par l'Agence de la démocratie locale de Subotica dans le cadre du programme des mesures de confiance et, dans le domaine des droits de l'homme, le soutien apporté à un séminaire sur l'objection de conscience organisé par le Bureau yougoslave pour l'objection de conscience (Belgrade, juin 1998).

1. Réponse conjointe du Comité des Ministres à la [Recommandation 1368 \(1998\)](#) et à la [Recommandation 1376 \(1998\)](#), adoptée lors de la 639^e réunion des Délégués des Ministres (7-9 septembre 1998).



Les Délégués des Ministres ont approuvé d'autres activités dans les secteurs des médias et de la société civile, y compris dans le domaine de l'enseignement supérieur. Une mention spécifique pourrait être faite de la conférence «Télévision et radiodiffusion pour une Europe démocratique – le cas de l'Association des médias électroniques indépendants (Anem)», qui sera tenue sous les auspices du Secrétaire Général et organisé par Anem avec le soutien, entre autres, du Conseil de l'Europe les 2 et 3 octobre 1998 à Belgrade. Le Président du Comité des Ministres a accepté d'ouvrir cette conférence.

Il convient aussi de rappeler que, dans un sens général, la question de la République fédérale de Yougoslavie et des actions menées en ce qui concerne ce pays ont fait l'objet de débats récents à haut niveau entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, l'OSCE et l'Onu afin de préparer une coordination efficace des travaux une fois que les conditions seront réunies pour un engagement du Conseil de l'Europe.